

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

L'an deux mil vingt-six, le 16 février à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 09 février 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Quorum : 4

Membres titulaires présents : Jean-Marc STEINMETZ Président, Rémi BURG, Christophe GASS, Patrick NONNENMACHER et Marc SCHNEIDER

Membres suppléants présents : Victor GASS et Justin STEINMETZ

Membres titulaires absents : Fabien WIESER et Damien ROTHAN

DELIBERATION N° AF_2026_23
Rôle de recouvrement 2026

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2026
- de fixer à 0,08 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers,
- de demander une cotisation fixe de 2 € HT par an et par propriétaire foncier (en plus de la cotisation à l'are)
- décide de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace,
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1,14 euros par hectare (TVA incluse), le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixées par la trésorerie, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

ADOpte à l'unanimité à 7 voix POUR

Décision certifiée exacte.

Wittersheim, le 16 février 2026,

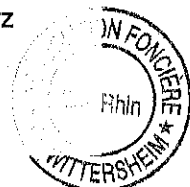
Le Président,

Jean-Marc STEINMETZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc GISS

ip
JEAN MARC STEINMETZ
MAIRE
19 févr. 2026



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. GISS".